



AXA WORLD FUNDS  
(la « Société »)  
Société d'investissement à capital variable domiciliée au Luxembourg  
Siège social : 49, avenue J. F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg  
Registre du commerce : Luxembourg, B-63.116

19 janvier 2024

**LE PRÉSENT DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE.  
EN CAS DE DOUTE, VEUILLEZ CONSULTER UN PROFESSIONNEL.**

Chers actionnaires,

Nous avons le plaisir de vous informer que les administrateurs de la Société (les « **Administrateurs** », constituant ensemble le conseil d'administration de la Société, également désigné comme le « **Conseil** »), ont décidé d'apporter des modifications au prospectus du Fonds (le « **Prospectus** »), qui permettront de défendre vos intérêts plus efficacement.

*Sauf indication contraire dans le présent avis, les mots et expressions employés ci-après auront la même signification que dans le Prospectus.*

#### **PARTIE 1 – MODIFICATIONS RELATIVES AUX COMPARTIMENTS**

- 1. Modification de la stratégie d'investissement des Compartiments « ACT Emerging Markets Short Duration Bonds Low Carbon » et « Global Emerging Markets Bonds »**
- 2. Modification de l'objectif et de la stratégie d'investissement du Compartiment « Europe ex-UK MicroCap »**
- 3. Clarification de l'objectif d'investissement de certains Compartiments**
- 4. Modification de la section « Produits dérivés et techniques de gestion efficace de portefeuille » relative à certains Compartiments**
- 5. Mise à jour du profil de risque en matière de durabilité du Compartiment « US Dynamic High Yield Bonds »**

#### **PARTIE 2 – MODIFICATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL**

- 6. Modifications de certaines Classes d'actions de la Société**
- 7. Divers**

## PARTIE 1 – MODIFICATIONS RELATIVES AUX COMPARTIMENTS

### 1. Modification de la stratégie d'investissement des Compartiments « ACT Emerging Markets Short Duration Bonds Low Carbon » et « Global Emerging Markets Bonds » (les « Compartiments »)

Bien que les Compartiments puissent actuellement détenir des Distressed et Defaulted Securities à la suite d'une dégradation de leur note, pour une durée maximale de 6 mois, le Conseil d'administration a décidé d'autoriser les Compartiments à investir de manière active et pour une durée indéterminée jusqu'à 10 % de leurs actifs nets dans cette catégorie de titres.

Par conséquent les suppléments au Prospectus et les DIC(I) des Compartiments respectifs seront modifiés en conséquence.

Ces changements ne devraient pas avoir d'impact sur (i) le profil de risque, (ii) les frais et commissions, et (iii) la composition du portefeuille des Compartiments.

**Ces modifications prendront effet le 19 février 2024, soit un mois à compter de la date du présent Avis.**

**Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec cette modification peuvent solliciter le rachat de leurs actions sans frais jusqu'au 19 février 2024.**

### 2. Modification de l'objectif et de la stratégie d'investissement du Compartiment « Europe ex-UK MicroCap » (le « Compartiment »)

À la suite de l'obtention du label français d'investissement socialement responsable (label ISR), le Conseil d'administration a décidé de modifier le supplément au Prospectus, l'annexe relative au Règlement SFDR et les DIC(I) du Compartiment afin de refléter les obligations qui en découlent.

Le Conseil d'administration a également décidé, conformément au point 3 ci-dessous de préciser que (i) le Compartiment n'investit pas dans des produits dérivés à des fins d'investissement et que (ii) le Compartiment peut également recourir à des produits dérivés à des fins de couverture.

Les nouvelles sous-sections intitulées « Objectif », « Stratégie d'investissement », « Produits dérivés et techniques de gestion efficace de portefeuille » et « Processus de gestion » seront rédigées comme suit :

**Objectif** vise à générer une croissance de votre investissement sur le long terme, mesurée en EUR, à partir d'un portefeuille géré activement constitué d'actions cotées, et de titres liés à des actions et de produits dérivés en appliquant une approche ESG.

**Stratégie d'investissement** [...] Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales en investissant dans des titres qui mis en œuvre de bonnes pratiques dans la gestion de leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »).

**Produits dérivés et techniques de gestion efficace de portefeuille** Le Compartiment peut avoir recours à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille et de couverture.

**Processus de gestion** Le Gestionnaire financier sélectionne les investissements en suivant une approche en deux étapes : 1/ en appliquant des filtres d'exclusion, tels que décrits dans la Politique d'exclusion sectorielle et la Politique en matière de Standards ESG d'AXA IM, suivi d'une approche d'« amélioration de la notation » ESG, et 2/ en utilisant une stratégie qui combine une analyse macro-économique et une analyse spécifique des secteurs et des sociétés. Le processus de sélection de titres repose sur une analyse rigoureuse du modèle

économique, de la qualité de l'équipe de direction, des perspectives de croissance et du profil risque/rendement des sociétés.

Un paragraphe sur le facteur de risque « ESG » sera également ajouté à la sous-section « Risques ».

Les principales modifications apportées à l'annexe relative au Règlement SFDR du Compartiment sont les suivantes :

- les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment consisteront à investir dans des entreprises en tenant compte de leur intensité hydrique, en plus de leur intensité carbone ;
- l'ajout d'un nouvel indicateur de durabilité, à savoir la moyenne pondérée d'intensité hydrique du Compartiment et de son indice de référence ;
- le Compartiment suivra une approche d'« amélioration de la notation » ESG, en vertu de laquelle il obtiendra une notation ESG supérieure à celle de son indice de référence (après suppression d'au moins 20 % des notes ESG les moins bonnes) ;
- Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Compartiment visera à surperformer son indice de référence sur deux Indicateurs clés de performance ESG (c'est-à-dire l'intensité carbone et l'intensité hydrique) minimums à tout moment ;
- les taux de couverture minimums de i) 90 % pour l'analyse ESG, ii) 90 % pour l'indicateur d'intensité carbone, et iii) 70 % pour l'indicateur d'intensité hydrique, s'appliqueront au portefeuille du Compartiment.

Ces changements ne devraient pas avoir d'impact sur (i) le profil de risque, (ii) les frais et commissions, et (iii) la composition du portefeuille du Compartiment.

**Ces modifications prendront effet le 19 février 2024, soit un mois à compter de la date du présent Avis.**

**Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec cette modification peuvent solliciter le rachat de leurs actions sans frais jusqu'au 19 février 2024.**

### **3. Clarification de l'objectif d'investissement de certains Compartiments**

Le Conseil d'administration a relevé que la section intitulée « Objectif d'investissement » des suppléments au Prospectus de certains Compartiments indique que ces derniers atteindront leur objectif en investissant dans des produits dérivés, à des fins de gestion efficace de portefeuille et à des fins de couverture uniquement.

Par conséquent, le Conseil d'administration a décidé de modifier la section intitulée « Objectif d'investissement » des suppléments au Prospectus et des DIC(I) respectifs des Compartiments énumérés ci-après afin de supprimer la référence faite aux « produits dérivés » et, le cas échéant, d'adapter la section intitulée « Produits dérivés et techniques de gestion efficace de portefeuille » en conséquence :

- « ACT Eurozone Equity » ;
- « ACT Human Capital » ;
- « Emerging Markets Responsible Equity QI » ;
- « Euro Selection » ;
- « Europe Ex-UK Microcap » (tel que déjà mentionné au point 2. ci-dessus) ;
- « ACT Europe Equity » ;
- « Europe Small Cap » ;
- « Evolving Trends » ;
- « US Responsible Growth » ;
- « Framlington Sustainable Europe » ;
- « Framlington Sustainable Eurozone » ;
- « Italy Equity » ;
- « Longevity Economy » ;
- « UK Equity » ; et

- « Switzerland Equity ».

Ces changements ne devraient pas avoir d'impact sur (i) le profil de risque, (ii) les frais et commissions, et (iii) la composition du portefeuille des Compartiments.

**Ces modifications prendront effet le 19 février 2024, soit un mois à compter de la date du présent Avis.**

**Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec cette modification peuvent solliciter le rachat de leurs actions sans frais jusqu'au 19 février 2024.**

#### **4. Modification de la section « Produits dérivés et techniques de gestion efficace de portefeuille » relative à certains Compartiments**

Le Conseil d'administration a décidé de clarifier la section intitulée « Produits dérivés et techniques de gestion efficace de portefeuille » des suppléments au Prospectus de certains Compartiments :

Le Conseil d'administration a décidé, à des fins de transparence et d'harmonisation, de préciser dans la section intitulée « Produits dérivés et techniques de gestion efficace de portefeuille » des suppléments au Prospectus de certains Compartiments et, dans la mesure nécessaire, de leur DIC(I), qu'ils pouvaient recourir à des produits dérivés à des fins de couverture (étant donné que ces Compartiments sont susceptibles d'utiliser des produits dérivés à des fins de couverture pour certaines Classes d'actions) :

- « ACT Eurozone Equity » ;
- « ACT Human Capital » ;
- « ACT US High Yield Bonds Low Carbon » ;
- « Europe Ex-UK Microcap » (tel que déjà mentionné au point 2. ci-dessus) ;
- « Europe Small Cap » ;
- « Evolving Trends » ;
- « Framlington Sustainable Europe » ;
- « Framlington Sustainable Eurozone » ;
- « Italy Equity » ;
- « Next Generation » ;
- « Switzerland Equity » ;
- « UK Equity » ;
- « Euro 10 + LT » ;
- « Euro 7-10 » ;
- « Euro Bonds » ;
- « Euro Credit Plus » ;
- « Euro Credit Short Duration » ;
- « Euro Short Duration Bonds » ;
- « Euro Sustainable Credit » ;
- « Global Responsible Aggregate » ;
- « US Credit Short Duration IG » ; et
- « US Dynamic High Yield Bonds ».

Le Conseil d'administration a également décidé de préciser dans les Suppléments au Prospectus des Compartiments « Global Buy and Maintain Credit » et « Euro Buy and Maintain Sustainable Credit » que ces derniers pouvaient recourir à des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille.

Ces changements ne devraient pas avoir d'impact sur (i) le profil de risque, (ii) les frais et commissions, et (iii) la composition du portefeuille des Compartiments.

**Ces modifications prendront effet à la date de publication du Prospectus à jour.**

## **5. Mise à jour du profil de risque en matière de durabilité du Compartiment « US Dynamic High Yield Bonds » (le « Compartiment »)**

Dans le cadre de l'examen continu du profil de risque en matière de durabilité du Compartiment, le Conseil d'administration a décidé de mettre à jour la section « Risques » et de modifier le profil de risque du Compartiment en matière de durabilité de « moyen » à « élevé ».

**Cette modification prendra effet à la date de publication du Prospectus à jour.**

## **PARTIE 2 – MODIFICATIONS RELATIVES À LA PARTIE GÉNÉRALE DU PROSPECTUS**

### **6. Modifications de certaines Classes d'actions de la Société**

Le Conseil d'administration a décidé de modifier la colonne « Notes » de la Classe d'actions « BL » du tableau qui détaille les caractéristiques des Classes d'actions et figure dans le corps principal du Prospectus afin de (i) supprimer l'approbation préalable du Conseil d'administration requise pour la conversion dans la Classe d'actions « BL » d'un autre Compartiment et (ii) préciser que les demandes de rachats d'Actions « BL » ne pourront être effectuées qu'en termes de nombre d'Actions (y compris de fractions d'action).

**Cette modification prendra effet à la date de publication du Prospectus à jour.**

### **7. Divers**

Enfin, le Conseil a décidé de mettre en œuvre dans le Prospectus un nombre limité d'autres changements, modifications, éclaircissements, corrections, ajustements et/ou mises à jour, y compris les mises à jour de références et l'ajustement des termes définis, notamment ce qui suit :

- Suppression de la mention « Europe MicroCap » après la fusion de ce Compartiment avec le Compartiment « Europe ex-UK MicroCap » ;
- Suppression de la mention « ACT Global High Yield Bonds Low Carbon » étant donné que le Compartiment n'a pas été lancé dans les dix-huit mois à compter de la date de son approbation, en vertu de la circulaire CSSF 12/540 ;
- Suppression de la référence faite, dans le supplément du Compartiment « US Dynamic High Yield Bonds », à l'obligation contraignante d'appliquer à tout moment la Politique d'exclusion sectorielle d'AXA IM, étant donné que la section « Investissements durables et promotion des caractéristiques ESG » figurant dans le corps principal du Prospectus indique déjà que la Société et tous ses Compartiments respectent les politiques d'exclusion sectorielle d'AXA IM ;
- Suppression des références passées et obsolètes faites dans la section « Règles d'investissement générales pour les OPCVM », et s'agissant d'investissements croisés, à l'impossibilité pour le Compartiment cible de facturer au Compartiment qui investit toute commission de gestion, souscription ou rachat d'Actions. Il convient de noter à cet égard que l'interdiction de facturer une commission de souscription ou de rachat au titre de l'investissement d'un Compartiment dans les parts d'un autre ou d'autres OPCVM gérés directement ou par délégation par la Société de gestion ou par toute autre société à laquelle la Société de gestion se trouve liée par voie de gestion ou de contrôle commun, ou par une participation significative directe ou indirecte, est stipulée dans les suppléments dédiés aux Compartiments correspondants.
- Réinsertion, dans la sous-section « conflits d'intérêts » de la section « Dépositaire », des paragraphes décrivant les activités du dépositaire, ayant été préalablement supprimés par erreur ;
- Mise à jour du répertoire de la Société de gestion, à la suite du remplacement de M. Laurent Caillot par Mme Caroline Portel, en tant que représentant(e) d'AXA Investment Managers S.A. ;
- Mise à jour de l'adresse d'AXA Investment Managers US Inc. à la section « Prestataires de services ».

**Ces modifications prendront effet à la date de publication du Prospectus à jour.**

\* \* \*

Une copie du Prospectus révisé et des DIC(I), le cas échéant, sera mise à disposition gratuitement au siège social de la Société et sur la page <https://funds.axa-im.lu/fund-centre> .

À l'attention des actionnaires belges :

Lorsque le rachat est proposé sans frais (sauf taxes éventuelles) aux actionnaires du Compartiment concerné, la demande de rachat en question peut être adressée au service financier situé en Belgique : CACEIS Belgium SA, Avenue du Port 86 C b320, 1000 Bruxelles. Le présent Prospectus, adapté pour tenir compte des modifications mentionnées ci-dessus, les DIC I ou le cas échéant, les DIC (en langue française), les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels sont également disponibles gratuitement au siège du service financier de Belgique. Il convient de signaler aux actionnaires belges que les actions de classe I ne sont pas éligibles à la souscription en Belgique.

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est disponible sur le site internet de l'Association des Asset Managers Belges (« BeAMA » : <http://www.beama.be>).

Le Document d'Information Clés pour l'Investisseur doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en Belgique est de 30 %.

Cordialement,

Le Conseil d'administration  
AXA World Funds